



Bègles, le 29 novembre 2011

LETTRE AUX PARENTS de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Je vous communique quelques informations concernant la scolarité de votre enfant :

STAGE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE 3^{ème}

Le stage de découverte professionnelle pour les élèves de 3^{ème} aura lieu du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2012. Les élèves devront faire un rapport de stage selon un modèle qui leur sera remis. Ce rapport devra être remis le 26 janvier 2012 au professeur principal.

Chaque élève fera un compte-rendu oral en classe le lundi 23 janvier 2012 de 8h à 12h en présence du professeur principal. La note du rapport de stage sera prise en compte sur le bulletin du 2^{ème} trimestre dans une rubrique " rapport de stage ".

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Les inscriptions auront lieu au mois de janvier 2012, votre enfant vous remettra un document dont les informations seront à vérifier et éventuellement à corriger. Il devra être retourné au collège et remis à Mme la Principale adjointe par le biais du professeur principal.

Le brevet blanc aura lieu le mardi 13 mars et le mercredi 14 mars 2012.
Un devoir commun en mathématiques sera organisé le vendredi 4 mai 2012.

VALIDATION DU B2i

La validation du B2i en classe de 3^{ème} est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet. Les élèves doivent terminer cette validation avant le 4 mai 2012.

HISTOIRE DES ARTS

Les élèves de 3^{ème} suivent un enseignement d'Histoire des Arts dispensé dans le cadre de différentes disciplines, ils ont pour les accompagner un professeur référent. L'épreuve d'Histoire des Arts aura lieu sous la forme d'un oral les 10 et 11 mai 2012 au collège. Chaque élève sera destinataire d'une convocation individuelle.

L'oral portera sur un des cinq objets (œuvre d'art) étudiés durant l'année scolaire. Chaque élève a été destinataire d'un livret dans lequel des conseils lui sont donnés. Une note sur 20 (coefficient 2) sera prise en compte pour l'obtention du brevet des collèges. Cette note ne sera pas délivrée lors de l'oral, elle ne sera portée à la connaissance de l'élève et de sa famille qu'après la fin des épreuves, sur le relevé de notes du brevet.

LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005 instaure la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences.

Le socle commun fixe ce que tout élève doit maîtriser en terme de connaissances et de compétences en fin de scolarité obligatoire.

Les 7 compétences seront évaluées et validées par les membres de l'équipe pédagogique. En fin d'année scolaire, le chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques, certifiera l'attestation du palier 3 (fin de scolarité obligatoire).

La réunion concernant l'orientation après la classe de 3^{ème} aura lieu le mardi 31 janvier 2012 à 18h au collège. Les proviseurs des lycées de secteur seront présents pour présenter leur établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

